



Un conseiller municipal peut il travailler dans une association p

Par LauralDF

Bonjour,
La structure où la personne travaille en tant que salariée est une association privée.

Un conseiller municipal peut il travailler dans une association privée où le président est l'adjoint au maire ? Le conseiller municipal, la structure et le président sont de la même ville.

Merci à vous

Par kang74

Bonjour

Il n'y aurait pas beaucoup de volontaires pour devenir conseiller municipaux s'ils ne pouvaient pas travailler ou ils voulaient .

Rien ne l'interdit .

Par LauralDF

Merci pour la réponse.

Mais ça ne pose pas problème quand la personne présidente de la structure est l'adjoint du maire ? Il n'y a pas conflit d'intérêt ?

Par morobar

Bonsoir,
Quel conflit d'intérêt ?

L'adjoint se sert en douce dans les finances municipales ?

Le cas échéant en situation de délibération puis de vote au conseil municipal concernant l'association, l'adjoint se lève et va faire pipi en attendant la fin du vote.

Par kang74

Effectivement vous n'avez pas la notion de ce que veut dire " conflit d'intérêt" .

Un maire peut avoir son épouse en tant que conseiller municipal ...

La plupart des élus municipaux sont généralement très actifs auprès de beaucoup d'organismes, d'associations, parfois de syndicat, bien avant d'être conseiller municipaux .

Ce pourquoi aussi , fort de l'expérience et du réseau social qu'ils ont su développer, on pense à eux comme conseiller municipaux .

Comme le souligne Morobar, si la municipalité vient à traiter du sujet de l'association, ce sera juste sans eux .

Par LauralDF

Merci à vous.

Cela s'applique même s'il s'agit

Par kang74

Ben oui ...
Après quel est le problème, exactement ?